

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PSYCHOMOTRICITÉ			
Code	PAKN3B93KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Aurore STRIMEL (aurore.strimel@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'unité d'enseignement "PSYMO" ouvrira l'étudiant à la pratique psychomotrice spécifique au kinésithérapeute.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**

- 4.1 Identifier la situation
- 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives

Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**

- 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
- 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E., l'étudiant sera capable de choisir et d'appliquer des activités spécifiques à la psychomotricité dans l'éducation et rééducation fonctionnelle d'un enfant ou/et d'un adulte; de pouvoir utiliser les principaux outils du bilan psychomoteur.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B93KINA Psychomotricité 14 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAKN3B93KINA Psychomotricité 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
 paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychomotricité			
Code	16_PAKN3B93KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Aurore STRIMEL (aurore.strimel@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La psychomotricité: dégage le lien qu'il existe entre d'une part la motricité volontaire, le mouvement et d'autre part, le mental, l'affectif, les cognitions et les capacités intellectuelles afin d'aborder la personne dans sa globalité. a pour but de permettre à la personne d'être « bien dans sa peau ».

Cela signifie que cette personne donne l'impression de bien posséder son corps, de l'employer avec aisance et efficacité, ce qui lui procure un bien-être rendant faciles et équilibrés les contacts avec les autres. aide l'individu à mieux percevoir son corps, à maîtriser son mouvement pour mieux s'exprimer corporellement.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de choisir et d'utiliser des exercices psychomoteurs dans l'éducation et la rééducation fonctionnelle d'un individu. de pouvoir utiliser les principaux outils du bilan psychomoteur.

voici les compétences visées par cette AA Compétence

4 Concevoir des projets professionnels complexes

- 4.1 Identifier la situation
- 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
- 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
- 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives

Compétence 5 Assurer une communication professionnelle

- 5.6 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré

Compétence 6 Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel

- 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels
- 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- 1. Introduction
- 2. Capacités psychomotrice et leur développement
- 3. Les troubles psychomoteurs
- 4. Le bilan psychomoteur

Démarches d'apprentissage

L'activité d'apprentissage inclut: 8 heures de cours magistral 6 heures d'exercices pratiques nécessitant la participation active des étudiants

Dispositifs d'aide à la réussite

questions - réponses pendant les cours
mises en situations pratiques
travail à partir de vignettes cliniques

Ouvrages de référence

De Lièvre, B. et Staes, L. (2006). La psychomotricité au service de l'enfant. Notions d'applications pédagogiques. Bruxelles: De Boeck.

Grassier J. (1990). Cahiers de puériculture: 7 Développement psychomoteur de l'enfant. Paris, Masson.

Pecher, A. (1976). Expérience de thérapie psychomotrice individuelle. Paris, Masson.

Potel, C. (2010). Être psychomotricien: un métier du présent, un métier d'avenir. Toulouse: Erès (coll. Trames).

Supports

chacunes des parties du cours est illustrée au moyen d'un diaporama qui est mis à la disposition des étudiants sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit en session

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).